

## Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 24 janvier 2017

### Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2016.

#### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Concernant les crédits immobiliers accordés à taux variable<sup>2</sup>, l'activité bancaire n'a guère évolué en comparaison mensuelle avec le mois d'octobre 2016. En effet, le volume des créances nouvellement accordées est demeuré inchangé à 194 millions d'euros tandis que le taux d'intérêt annualisé est passé de 1,67% au mois d'octobre 2016 à 1,65% au mois de novembre 2016. En comparaison annuelle avec le mois de novembre 2015, le taux s'est contracté de 12 points de base et le volume des nouveaux contrats a légèrement diminué de 2 millions d'euros

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est également resté stable en comparaison mensuelle, passant de 1,61% au mois d'octobre 2016 à 1,62% au mois de novembre 2016. En termes de volume d'activité, les crédits nouvellement accordés

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

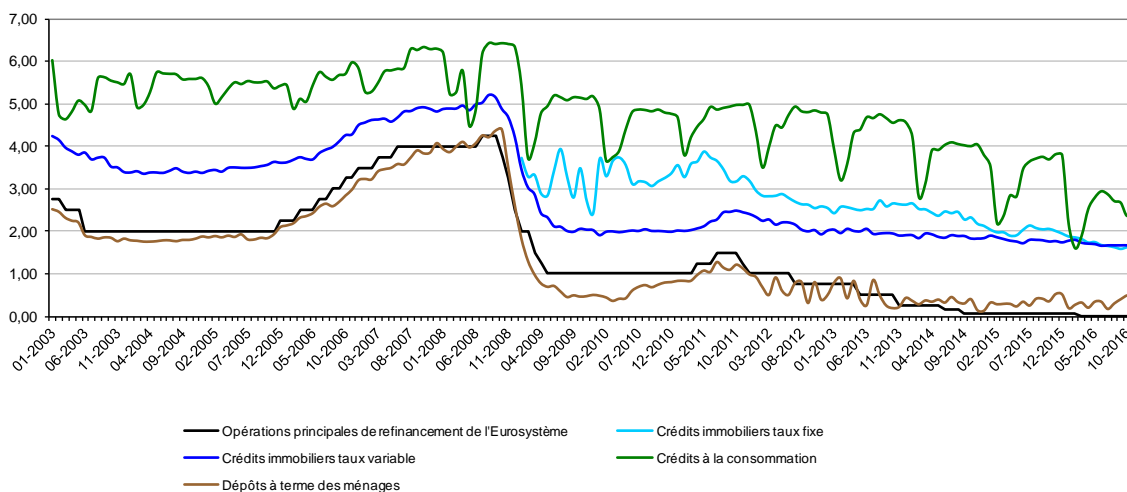
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

ont augmenté de 79 millions d'euros sur un mois pour atteindre 361 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux s'est contracté de 37 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 136 millions d'euros.

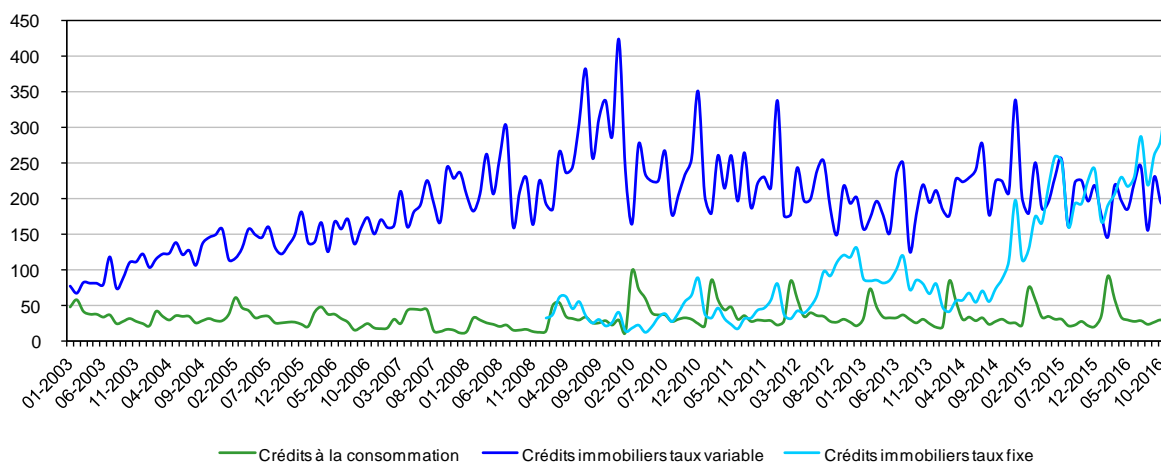
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 33 points de base sur un mois pour s'inscrire à 2,69% durant le mois de novembre 2016. En comparaison avec le mois précédent, le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 6 millions d'euros pour s'élever à 23 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a diminué de 1,12 point de pourcentage tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est demeuré inchangé à 49 points de base durant le mois de novembre 2016. La rémunération de ces dépôts a diminué de 3 points de base en comparaison annuelle.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



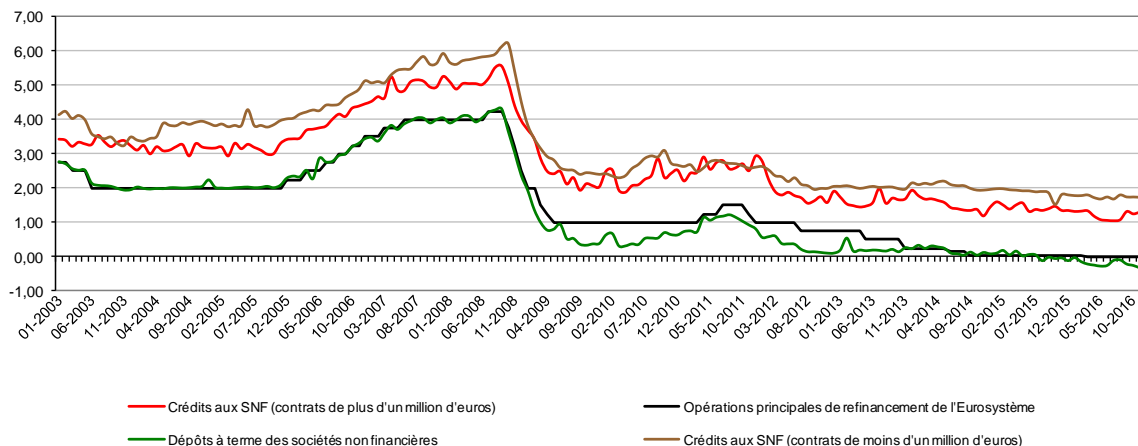
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est passé de 1,76% en octobre 2016 à 1,75% en novembre 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 58 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 739 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de novembre 2015, ce taux a diminué de 8 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a baissé de 64 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 5 points de base pour atteindre 1,29% au mois de novembre 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 580 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 6 296 millions d'euros en novembre 2016. En comparaison annuelle avec le mois de novembre 2015, ce taux a diminué de 5 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 240 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 7 points de base, passant de -24 points de base au mois d'octobre 2016 à -31 points de base en novembre 2016.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



### Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)